



Demande pour un service volontaire à la protection civile

- ☐ Je désire exécuter un service volontaire au-dessus de l'âge légal (Service obligatoire accompli).
☐ Je désire accomplir un service volontaire. (Pas de service de protection civil effectué)

L'article 33 de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile LPPCI, RS 520.1) ainsi que l'article 13 de l'ordonnance cantonale sur la protection civile (OCPCi) règlent l'engagement volontaire au sein de la protection civile. L'acceptation d'un service volontaire est valable qu'au sein de l'organisation qui en a décidé l'incorporation.

Le demandeur

Nom

Prénom

Nr. d'assurance
sociale

Date de
naissance

Adresse

NP/Localité

Date

Signature

En l'absence d'aptitude médicale valable, l'intéressé doit passer un recrutement ou un examen médical au centre de recrutement de Sumiswald..

Organisation de protection civile

☐ Demande acceptée

☐ Demande refusée
Raison :

OPC

Cdt

Date

Signature

OSSM, Service de la protection civile

☐ Demande acceptée

☐ Demande refusée
Raison :

Date

Chef de service de la
protection civile

Signature